

Un accompagnement pluridisciplinaire

L'équipe du SESSAD, au 34 rue Piednoir, à Laval, est composée de : médecins (MPR, pédiatre), kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophoniste, éducateurs spécialisés, psychologues, personnels d'encadrement, administratif et d'accueil.

L'équipe de la SEM, au 46 rue de la fuye, à Laval, est composée de : médecin MPR, kinésithérapeutes, ergothérapeute, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste, Aide Médico-psychologiques, éducateurs spécialisés, psychologues, enseignants, personnels d'encadrement, administratif et d'accueil.

Vos contacts :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Sur 3 sites

Les services et établissements existent sur 3 sites, à Laval :

- **SESSAD**, quartier de Grenoux
Ligne « A », direction « Tassigny », arrêt « Grenoux »
- **SEM, site collège**, au sein du collège de Martonne, quartier de Hilard
Ligne « D », direction « les Ribaudières », arrêt « les Ribaudières »
- **SEM, site école**, au sein de l'école Germaine Tillon, quartier des Pommeraie
Ligne « B », direction « Technopolis », arrêt « Le Basser »



Accueils - Secrétariats :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi :
8h45-12h15 / 13h45-17h15

Mercredi :
8h45-12h15 sauf SEM

SESSAD

Service d'Education et de Soins Spécialisés
À Domicile

SEM

Section d'Education Motrice



SESSAD, 34 rue Piednoir, 53000 Laval
Tél : 02.43.66.98.72. Fax : 02.43.68.36.83.
Email : apf.sessd.53@wanadoo.fr
Site : sessd-laval.blogs.apf.asso.fr

SEM, 46 rue de la fuye, 53000 Laval
Tél : 02.43.98.35.41. Fax: 02.43.98.35.42.
Email : apf.sem.53@wanadoo.fr
Site : sem-laval.blogs.apf.asso.fr

Le financement, les missions

Le **S**ervice d'**E**ducation et de **S**oins **S**pécialisés **À** Domicile et la **S**ection d'**E**ducation **M**otrice gérés par l'APF France Handicap, accompagnent sur l'ensemble du département de la Mayenne 72 enfants et adolescents, âgés de 0 à 20 ans, en situation de handicap moteur (avec ou sans troubles associés) ou en situation de polyhandicap.

Ces établissements sont financés par l'Assurance Maladie, contrôlés par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) des Pays de Loire.

Pour bénéficier de ces services, la famille doit adresser une demande d'ouverture de droits à la MDA de la Mayenne. Une notification d'orientation leur est adressée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la Mayenne.

Après réception de la notification, la famille prend contact et est reçue par la directrice ou l'adjointe de direction. Cette rencontre est l'occasion d'une présentation des services et d'une confirmation de la demande d'admission de la famille.

Après confirmation de la demande, une procédure d'admission est mise en place : consultation médicale, rencontre avec un psychologue, stage d'observation pour la SEM.

Les agréments

Le SESSAD est agréé pour accompagner 35 jeunes de 0 à 20 ans en situation de handicap moteur et 6 jeunes de 0 à 20 ans en situation de polyhandicap domiciliés en Mayenne.

La SEM est agréée pour accueillir en semi-internat sur 2 sites (école primaire et collège), 16 jeunes de 6 à 16 ans en situation de handicap moteur et en décalage scolaire.

Un PCPE gestion de la liste d'attente du SESSAD et de coordination complète ce dispositif. Dans ce cadre, le SESSAD est autorisé à répondre ponctuellement à des jeunes en attente d'admission ou au-delà de 20 ans. Ce dispositif concerne 15 jeunes.

Les missions

Le SESSAD et la SEM ont pour mission :

- De favoriser l'épanouissement et l'autonomie maximale des enfants et adolescents dans tous les actes de la vie.
- De soutenir et d'encourager le jeune dans la découverte de ses potentiels individuels et dans le développement des compensations permettant de « vivre avec » son handicap.
- D'accompagner et de soutenir les ressources et les compétences de l'environnement familial.
- D'assurer et d'organiser un suivi médical spécialisé.
- De proposer et d'organiser des rééducations, des accompagnements éducatifs individuels ou collectifs, un soutien psychothérapeutique.
- De soutenir et de proposer des adaptations autorisant l'accès, ou le maintien, de l'enfant dans son environnement ordinaire de vie (domicile, établissements scolaires, structure de loisirs...).
- D'informer et d'accompagner les différents acteurs concernés, dans leur compréhension du handicap de l'enfant ou du jeune, et de ses conséquences dans le quotidien (Etablissements scolaires, PMI, crèches centres de loisirs, MDA.....).

Les actions auprès du jeune

- Un suivi médical spécialisé.
- Des rééducations adaptées (kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité, orthophonie, orthoptie).
- Un accompagnement éducatif individuel ou en groupe, visant l'épanouissement personnel, le renforcement de l'estime de soi, le développement des relations sociales...
- Un soutien thérapeutique individuel ou en groupe.
- Un accompagnement de la scolarisation et de l'orientation scolaire et professionnelle.
- Un accompagnement favorisant la mise en place des compensations au domicile et dans tous les lieux de vie du jeune.

Les actions auprès de la famille

- Soutien, écoute, accompagnement de la famille (parents, fratrie...).
- Accompagnement spécifique de la fratrie.

Les actions auprès des partenaires

- Développement de tous les partenariats permettant d'assurer la cohérence du PIA (Participation à l'élaboration du PPS ; conseils et soutien des équipes enseignantes et des différentes structures d'accueil et de loisirs ; collaboration avec les services sociaux, les professionnels du secteur libéral et hospitalier...).

Les interventions des professionnels **du SESSAD** et de **la SEM** s'inscrivent dans le **Projet Individuel d'Accompagnement** (PIA) de l'enfant ou du jeune, élaboré par l'équipe pluridisciplinaire, en collaboration avec la famille et le jeune.

Les particularités des établissements

Le SESSAD intervient dans les différents lieux de vie des enfants et des adolescents. C'est un service ambulatoire.

La SEM accueille sur ses deux sites (collège de Martonne et école primaire Germaine Tillion) des jeunes de 6 à 16 ans. Cet établissement propose un fonctionnement au plus près de l'ordinaire, une réponse au plus près des besoins.

La SEM propose un temps de scolarisation partagé entre la SEM, l'école et le collège, autant que possible, sur notification de la MDA et suite à une ESS, les jeunes peuvent bénéficier d'une AVS (Aide à la vie scolaire).

La SEM propose des espaces de vie sociale, des temps de restauration partagés avec les écoliers et collégiens.

La SEM organise les transports du matin et du soir. L'établissement fait appel à un prestataire.